

Paris, le 27 octobre 2017

PUBLICITE POUR PROXENETISME ?

Depuis deux jours, un camion publicitaire fait le tour des universités à Paris avec le message suivant :

« Améliorez votre style de vie, sortez avec un « sugardaddy », message renforcé par une photo qui ne laisse aucun doute sur les destinataires de cet appel ni sur le contenu de l'activité proposée.

Cet appel à la prostitution est une provocation dans un pays où une loi abolitionniste a été votée interdisant l'achat de sexe et rappelant que la marchandisation des corps est contraire à la dignité humaine.

Nous rappelons que la prostitution n'est faite que de violences répétées pour les personnes qui la vivent et qu'elle a des répercussions considérables sur leur santé physique, psychique et sexuelle et ne saurait être promue.

Nous rappelons également que chaque acheteur de sexe est auteur de violences et est désormais passible de sanctions pénales. Organiser la prostitution, c'est du proxénétisme ; ce site proposant sans détour une mise en relation avec des acheteurs de sexe devrait être poursuivi pour le contenu de sa publicité mais aussi pour proxénétisme.

Nous réclamons des pouvoirs publics l'application immédiate et entière de la loi et notamment l'interdiction de toute tentative de promotion de la prostitution.

Amicale du Nid *

* L'Amicale du Nid et ses salarié-es accompagnent les personnes en situation de prostitution pour aller vers une autre vie.

Personne à contacter : Hélène de Rugy, Déléguée Générale – contact@adn-asso.org